



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bourg-en-Bresse, le 23 juin 2021

Contact presse

Groupement pilotage
Service Communication
Sabine GIDEL
T : 04 37 62 15 09
E : communication.em@sdis01.fr

Attention au démarchage avec usurpation de la fonction de sapeur-pompier

Le SDIS de l'Ain et l'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Ain sont destinataires chaque année de signalements relatifs à l'usurpation d'identité de la fonction de sapeur-pompier dans le but d'escroquer des particuliers ou des entreprises.

Actuellement, des individus se déclarent comme appartenant à une caserne de sapeurs-pompiers, pour réaliser des vérifications d'extincteurs à domicile, dans le but probable de connaître les lieux et les créneaux d'absence de leur interlocuteur.

Les sapeurs-pompiers de l'Ain ne sont pas habilités à faire des vérifications d'extincteurs.

Le SDIS de l'Ain et l'UDSP 01 n'ont mandaté aucune entreprise pour vérifier des extincteurs et invitent les particuliers, notamment personnes âgées et vulnérables, à la plus grande vigilance et à garder en tête certains réflexes :

- demander des justificatifs écrits permettant d'identifier précisément la société et la prestation proposée
- se méfier des méthodes jugées insistantes ou agressives
- ne jamais donner ses coordonnées bancaires au téléphone
- utiliser le numéro unique de signalement de l'État : **0 805 805 817**

Plus d'infos :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/documentation/fiches_pratiques/fiches/demarchage-telephonique.pdf

Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de l'Ain : 04 74 42 09 00 /
ddpp@ain.gouv.fr

